

Ressources Humaines

REF : DRH2017009

Signataire : RC

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

RAPPORTEUR : Danielle MARINO

OBJET : Personnel communal : création de postes de saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août 2017.

EXPOSE :

Aux termes de l'article 3, de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

La collectivité se trouve confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier pour assurer la continuité de certains services pendant l'été. Ce recours permet aux agents communaux de pouvoir prendre leurs congés d'été pendant la période estivale, tout en garantissant aux usagers la même qualité de service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer :

- 24 emplois pour le mois de juillet
- 20 emplois pour le mois d'août

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 27 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc
Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien,
Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme CHERET Magali	Représentée par : Mme NEDELEC Soizig
Mme TLILI Leïla	Représentée par : M. RUER Marc
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. Salah CHIBAH
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par : M. WOHLGROTH Antoine
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par : Mme AISSAOUI Djamila
M. LOGRE Benoît	Représenté par : Mme YONNET Evelyne
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : M. PLEE Eric, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. Silvère ROZENBERG

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

N° 071

Direction Générale des Ressources / Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF : DRH2017009

Signataire : RC

OBJET : Personnel communal : création de postes de saisonniers pour la période du 1er juillet au 31 août 2017.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1998 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil d'état du 28 juillet 1995 n° 16805 concernant la rémunération des auxiliaires et des saisonniers ;

Vu le budget communal ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Madame la Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face aux besoins saisonniers pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2017, selon la répartition suivante :

- **mois de juillet** : 2 adjoints administratif, 15 adjoints techniques, 4 adjoints d'animation, 3 éducateurs APS.

- **mois d'août** : 4 adjoints administratif, 7 adjoints techniques, 3 ATSEM, 3 adjoints d'animation, 3 éducateurs APS.

DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera en référence au cadre d'emplois sur lequel les agents seront recrutés.

AUTORISE en conséquence, Madame la Maire à prendre les arrêtés de recrutement nécessaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours. **64131.020 (602.0126 - 64131.020)**

L'adjointe déléguée



María MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 28/04/2017

Publié le : 28/04/2017

Certifié exécutoire le : 28/04/2017

L'adjointe déléguée



María MERCADER Y PUIG